

# VIVONS BIEN ENSEMBLE !

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE

En observant quelques règles de base, vous contribuez à préserver la sécurité et la qualité de vie de chacun et à éviter les conflits entre voisins.



### Nuisances sonores Pas de bruit pour les voisins !

Le bruit est une source fréquente de conflit entre les voisins, tout particulièrement la nuit. Modérez les nuisances telles que le bruit de perceuse, claquement de talons ou de porte. Baissez le volume de votre téléviseur, radio, chaîne hifi, console de jeux.



### Propreté Ayez le bon geste !

Les déchets jetés en dehors des poubelles salissent l'espace et attirent cafards et rongeurs. Faites le tri de vos déchets et déposez-les dans les containers appropriés :

- vos ordures ménagères dans des sacs fermés --> **poubelle verte**
- vos déchets recyclables directement en vrac --> **poubelle jaune**
- vos encombrants --> **en déchetterie ou appelez le 3975.**



### Animaux Savoir vivre avec !

Pour que votre animal soit apprécié, quelques gestes simples : ne le laissez pas aboyer, tenez-le en laisse, ramassez ses déjections. Les pelouses de votre immeuble lui sont interdites. Sachez aussi que les animaux dangereux sont interdits dans le périmètre des immeubles de la RIVP.



### Encombrement des parties communes C'est une question de sécurité !

Pour des raisons de sécurité, aucun espace commun de l'immeuble ne doit être encombré d'objet (escaliers, paliers, couloirs, cave comprise) afin de permettre une libre évacuation.



### Cigarette Respectez vos voisins !

Ne fumez pas dans les parties communes.  
Ne jetez pas vos mégots par les fenêtres.